

# COMITE SECTORIEL AEROSPATIAL DE CERTIFICATION - COSAC

Agents de Contrôle Non Destructif



## DESTINATAIRES :

**Tous les agents niveaux 3 COSAC  
Toutes Sociétés utilisatrices du COSAC**

Suresnes le 18 juin 2018

**Nos réf : CCA DI 18 062/BM/PS/PF**

**Objet : Nombre de questions pour examen niveau 3**

Madame, Monsieur,

En accord avec la norme EN4179, l'ANDTBF\_10 est parue le 19 février 2018 et doit être appliquée dans les 6 mois après sa parution ; à partir de novembre 2018 les examens niveau 3 seront donc concernés par ces évolutions.

Nous vous rappelons ci-après les changements effectués :

- L'examen général (tronc commun) pour les niveaux 3 sera de 40 questions sur la méthode principale.
- L'examen des méthodes complémentaires passent de 2 à 4 méthodes (dont obligatoirement une méthode volumétrique : RT ou UT) et il sera au minimum de 15 Questions/méthode complémentaire.  
A noter qu'un candidat qui demande une méthode complémentaire pour laquelle il a été certifié peut conserver sa note de tronc commun (même si elle n'est plus valide).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



**Bernard MARLOYE**  
Président du COSAC

Copie :  
**Membres du Conseil du COSAC**  
Cl